



## NOTATIONS

## FLASH COM SÛRETÉ : DES MESURES QUI FÂCHENT

**La Direction revoit ses engagements quant au nombre de requalifications supplémentaires dans l'exercice de notations réglementaire 2021. De plus, se refusant à augmenter les salaires de tous, la Direction crée une inégalité de rémunération. La CGT exige davantage de requalifications et de véritables augmentations salariales pour tous les cheminots de la SUGE.**

En janvier, la Direction de la Sûreté Ferroviaire confirmait, lors d'une DCI CGT, 30 requalifications à D supplémentaires (15 en opérationnel et 15 en « spécialités ») et 30 requalifications supplémentaires de B vers C. La CGT avait déjà fait connaître l'insuffisance de cette mesure, notamment au regard du manque d'ADPX et du manque de reconnaissance des « spécialités » (Cyno, Formateurs TIS/TIR, SEF, PC,...).

Néanmoins, le 12 février, dans un « Flash com », la Direction revoit son engagement avec l'attribution supplémentaire de 36 requalifications de C sur D et 21 de B sur C. Ce sont 9 requalifications de B sur C en moins que celles annoncées en janvier. 21 requalifications de C sur D seront réalisées lors de l'exercice des notations du mois de mars. Les 15 autres seront effectuées en fin d'année, dans le cadre d'une NAC.

La CGT exige que la Direction porte à 60 le nombre de requalifications supplémentaires de C sur D le même nombre de requalifications de B sur C, soit **120 requalifications supplémentaires !**

La CGT exige que la Direction attribue la totalité de ces requalifications de postes supplémentaires lors des commissions de notations les 23 et 25 mars 2021.

### Indemnité Encadrement

Pour rappel, lors des NAO 2020, la CGT a exigé la revalorisation pérenne de 20% de la prime de travail pour tous les cheminots, y compris de l'encadrement. A l'opposé, la Direction décide de créer une « Indemnité Managériale » pouvant être remise en cause à tout moment et écartant le reste des cheminots.

Cette indemnité vise à dissimuler la sous-qualification des postes de DPx et de CUO. La CGT a rappelé à la Direction que les DPx remplissent des missions qui doivent être reconnues à la qualification F et les CUO à la qualification G.

### ADPx

La Direction de la Sûreté ajoute à cela une augmentation du budget global de « La Prime » pour les ADPx à hauteur de « 100 euros par effectif » et non par agent. La Direction omet volontairement de préciser que « la prime » est annuelle, non cotisable, aléatoire et soumise à l'atteinte d'objectifs dont les ADPx n'ont souvent pas les moyens pour les atteindre.

**La CGT réaffirme son opposition à ce type de rémunération visant à faire adhérer les cheminots à la mauvaise politique de l'Entreprise.**



## Division territoriale

Toujours dans son « Flash com » du 12 février, la Direction annonce la mise en place d'une indemnité opérationnelle de 100 euros brut mensuels. Cette indemnité s'adresse uniquement aux agents (jusqu'à la qualification D) d'Ile de France. Les ADPx ne sont pas concernés par cette mesure. Au motif de fidéliser le personnel en IDF, la Direction de la Sûreté tente d'agir sur les demandes de mutations vers la province par une rémunération différenciée. Ce mode de rémunération inégalitaire déconsidère les agents de la SUGE en province.

Pour la CGT, cette « mesure » vise à pallier l'absence de véritables mesures salariales justes, **pour tous** par l'augmentation générale des salaires, l'amélioration des parcours professionnels, la revalorisation pérenne de la prime de travail de 20% et l'intégration de l'IPA/ICPA dans cette dernière.

**Dans le cadre de l'exercice de notations 2021/2022, la CGT invite tous les cheminots de la SUGE à faire valoir leurs droits et à s'emparer des revendications défendues par la CGT.**

Les réclamations sont à nous adresser **signées** pour être recevables. Vous pouvez vous adresser à tous les militants CGT en proximité ou encore nous les transmettre par mail à [notationsexecutioncgtsuge@gmail.com](mailto:notationsexecutioncgtsuge@gmail.com).

**Réglementairement, seules les réclamations transmises à la Direction par vos délégués sont examinées par la commission de notations. L'aval de la hiérarchie de proximité n'est pas nécessaire pour nous adresser vos réclamations. La démarche est personnelle.**

### Vos délégués de commissions CGT:

#### Collège Exécution

Titulaires	Suppléants
Franck Rinaldi <a href="mailto:rfranck73420@gmail.com">rfranck73420@gmail.com</a> 06 51 61 32 96	Frédéric Laloyau <a href="mailto:frederic.laloyau@sncf.fr">frederic.laloyau@sncf.fr</a> 06 03 73 55 59
Alex Bouret <a href="mailto:bouret.alex@gmail.com">bouret.alex@gmail.com</a> 06 28 01 38 88	David Mayeur <a href="mailto:mayeur.d@gmail.com">mayeur.d@gmail.com</a>
Teddy Charpentier <a href="mailto:teddy60330@gmail.com">teddy60330@gmail.com</a> 06 17 96 58 04	
Fabien Paumier <a href="mailto:paumierfabien@yahoo.fr">paumierfabien@yahoo.fr</a> 06 80 13 96 24	

#### Collège Maîtrise

Titulaires	Suppléant
Luc Legras <a href="mailto:luc.legras504@orange.fr">luc.legras504@orange.fr</a> 06 98 71 82 24	Nabil Chablaoui <a href="mailto:nabil_chablaoui@sncf.fr">nabil_chablaoui@sncf.fr</a> 06 67 10 66 93
Romain Guillemet <a href="mailto:romain.guillemet@bbox.fr">romain.guillemet@bbox.fr</a> 06 87 25 24 61	

Vos délégués de commissions CGT, votre syndicat CGT de proximité, les militants CGT sont à votre disposition pour les renseignements et l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans la transmission de vos réclamations.